



Municipalité de Saint-Aimé

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, que le Conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, le Règlement numéro 402-2023 intitulé : « Règlement numéro 402-2023 modifiant le règlement numéro 326-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. »

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Aimé, ce **7 novembre 2023**.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **7 novembre 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **7 novembre 2023**.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière